



**HAL**  
open science

## Du diagnostic au renforcement du réseau des aires protégées

Lilian Léonard, Isabelle Witté, Paul Rouveyrol, Katia Herard

► **To cite this version:**

Lilian Léonard, Isabelle Witté, Paul Rouveyrol, Katia Herard. Du diagnostic au renforcement du réseau des aires protégées. *PatriNat* (OFB-CNRS-MNHN). 2021, 4 p. mnhn-04163829

**HAL Id: mnhn-04163829**

**<https://mnhn.hal.science/mnhn-04163829>**

Submitted on 17 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Du diagnostic au renforcement du réseau des aires protégées

Lilian Léonard, Isabelle Witté, Paul Rouveyrol & Katia Hérard - Janvier 2021

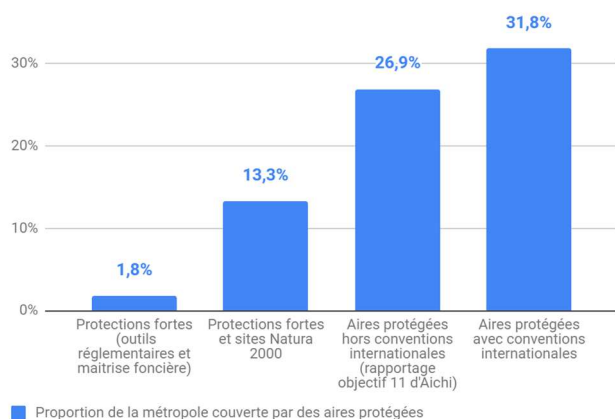
*Identifier et localiser les points chauds insuffisamment couverts par le réseau d'aires protégées terrestre de métropole*

## Quelle est la situation du réseau en 2020 ?

Le réseau français d'aires protégées est constitué de plusieurs catégories d'outils de protection.

Dans le cadre du diagnostic établi en 2020 sur le territoire métropolitain terrestre, le réseau a été analysé selon 3 niveaux cumulés progressivement : 1) les outils de protection forte qui rassemblent les protections réglementaires<sup>1</sup> et de maîtrise foncière<sup>2</sup> ; 2) les sites Natura 2000, outils de protection contractuelle incluant une part réglementaire (en référence aux évaluations d'incidences) ; 3) les Parcs naturels régionaux et les aires d'adhésion des Parcs nationaux, qui correspondent à des projets de territoire et qui font partie des aires protégées dites contractuelles.

D'ici 2022, la stratégie nationale pour les aires protégées vise notamment à couvrir au moins 30% du territoire national (métropole et outre-mer) et des eaux maritimes sous juridiction ou souveraineté par des aires protégées dont 10% sous protection forte.



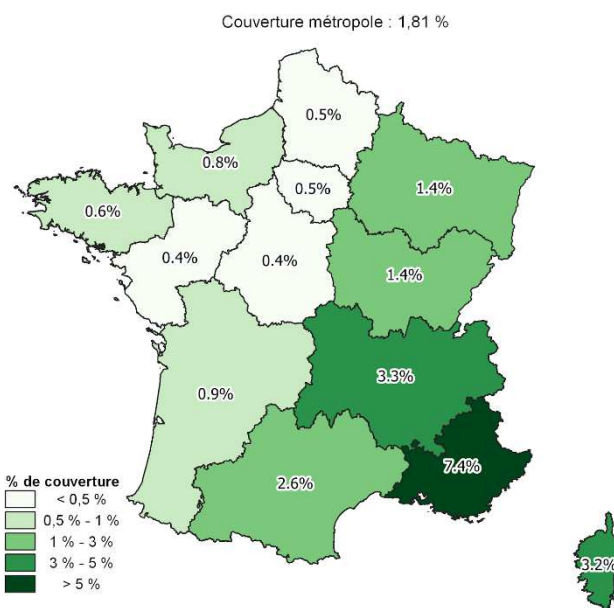
*Proportion de la métropole couverte par les différents niveaux d'aires protégées.*

<sup>1</sup> **Outils de protection réglementaire** : Arrêtés de protection de biotope, géotope et d'habitats naturels, Réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, Réserves biologiques dirigées et intégrales, Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, zones cœur de Parcs nationaux.

<sup>2</sup> **Outils de maîtrise foncière** : Sites du Conservatoire du Littoral, Sites acquis ou gérés par les Conservatoires d'espaces naturels

► En métropole, le réseau d'aires protégées terrestre couvre près de 27% du territoire, dont 1,8% sous protection forte. L'enjeu, en ce qui concerne l'extension surfacique du réseau porte donc essentiellement, pour les dix prochaines années, sur le développement et le renforcement des outils contribuant à l'objectif de 10% du territoire sous protection forte et, en termes qualitatifs, à la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées dans son ensemble.

### Protections réglementaires et de maîtrises foncières



*Pourcentage de couverture en aires protégées sous protection forte (outils réglementaires et maîtrise foncière) par région (source INPN – Base de données Espaces protégés - mars 2020).*

► La répartition des aires sous protection forte se révèle toutefois hétérogène sur le territoire avec une plus forte concentration d'outils mobilisés dans le sud-est. Plus de 60% des départements ont un taux de couverture de protection forte inférieur à 1%.

► 33% des milieux rocheux et 10% des zones littorales sont couverts par des protections fortes, alors que ces taux se situent entre 2% et 3% pour les autres types de milieux.

# Méthodologie

Cette étude analyse la représentativité du réseau d'aires protégées de 1 298 espèces et 114 habitats Natura 2000 à enjeux de conservation pour territoire métropolitain terrestre, sélectionnés pour leur niveau de patrimonialité en métropole et disposant d'un niveau de connaissance suffisant pour être évalués. Elle a exploité plus de 5 millions de données de présence pour les espèces et les données ayant servi à l'évaluation de l'état de conservation des habitats Natura 2000. Des couches cartographiques de grands milieux naturels et les liens espèces-habitats ont été mobilisés pour préciser l'aire de distribution des espèces et des habitats évalués au sein de mailles de 10 km de côté.

Un seuil de représentativité a été attribué à chaque espèce et habitat, variable de 2% à 100%, selon les caractéristiques de surface et de fragmentation de leur aire de distribution. Ces seuils sont plus faibles pour les espèces et habitats présentant une aire de distribution vaste et peu fragmentée, et augmente à mesure que l'aire de distribution se réduit ou que le taux de fragmentation augmente.

Ces seuils correspondent à la proportion minimale de l'aire de distribution de l'espèce ou de l'habitat devant être couverte par le réseau d'aires protégées pour assurer sa conservation. Ils permettent de mesurer la représentativité du réseau d'aires protégées, soit le pourcentage d'espèces et d'habitats bien couverts par le réseau.

Intégrés au logiciel Marxan, ces seuils permettent de calculer un score de contribution à la biodiversité globale (CBG) utilisé pour définir les points chauds de biodiversité « irremplaçables ». Le croisement avec la cartographie des aires protégées permet d'identifier les secteurs à enjeux qui présentent une couverture insuffisante.

► Les résultats de cette étude sont complétés par une déclinaison régionale qui reprend les volets espèces et habitats du diagnostic, à l'échelle de ces territoires. Au-delà d'un simple focus, les analyses ont été spécifiquement produites pour chacune des régions à partir des espèces et des habitats du diagnostic et présents dans ces territoires. Les résultats sont présentés sous la forme de livrets synthétiques qui compilent les cartographies et les graphiques analytiques.

## Pour plus de détail :

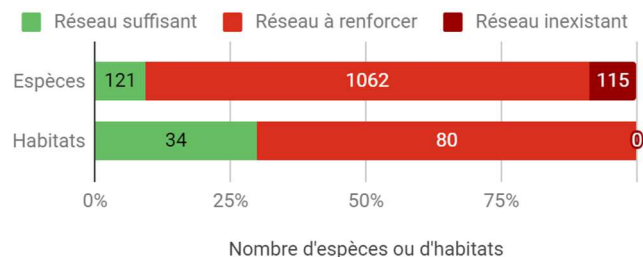
Léonard, L., Witté, I., Rouveyrol, R. & Hérard, K. 2020. *Représentativité et lacunes du réseau d'aires protégées métropolitain terrestre au regard des enjeux de biodiversité*. UMS PatriNat, Paris. 81 p.

Ce rapport est complété par les livrets régionaux qui compilent les résultats des volets espèces et habitats du diagnostic, calculés à l'échelle de ces territoires.

## Focus sur le réseau d'aires sous protection forte

**Le réseau d'aires protégées sous protection forte n'est pas écologiquement représentatif : il couvre insuffisamment les espèces et les habitats à enjeux de conservation de métropole. Les enjeux les plus rares sont les moins bien couverts par le réseau actuel.**

- 9% des espèces à enjeux de conservation évaluées ne sont couvertes par aucune aire sous protection forte. À l'inverse, l'ensemble des habitats évalué est au moins partiellement couvert par le réseau actuel.
- Les aires de distribution de 9% des espèces et de 30% des habitats évalués sont bien couvertes par les outils de protection forte. Ces espèces et habitats présentent généralement des aires de distributions vastes et relativement peu fragmentées, raison pour laquelle leur seuil de représentativité est peu élevé et plus facilement atteint ou dépassé.

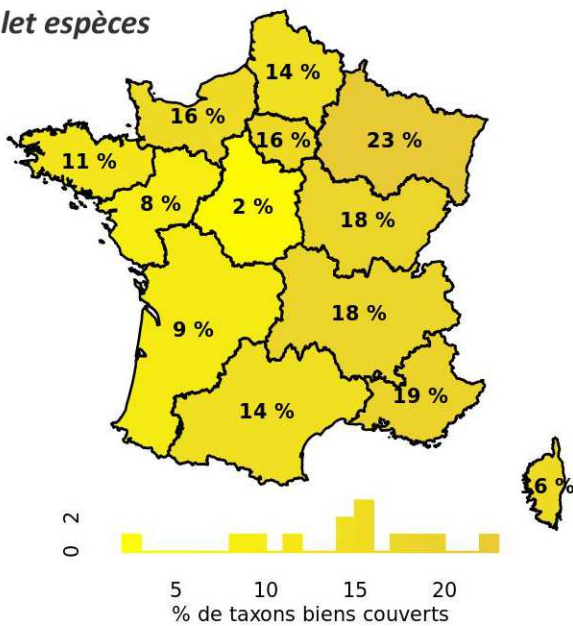


*Niveaux de représentativité des espèces et des habitats évalués par le réseau d'aires sous protection forte.*

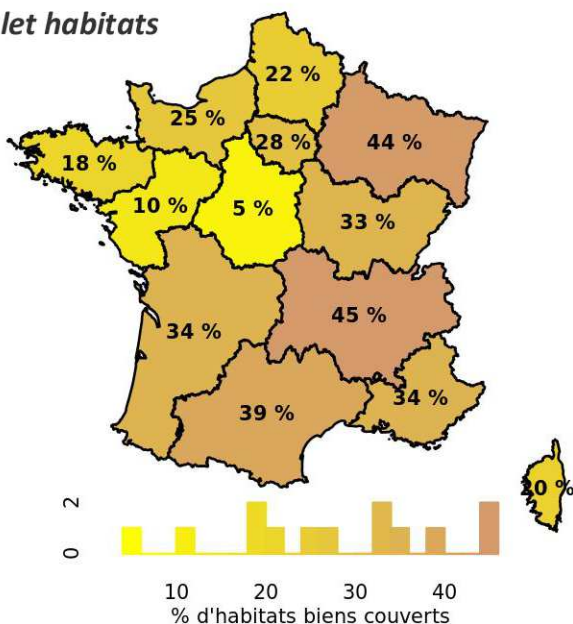
- Les espèces associées aux milieux agropastoraux, humides et aquatiques ressortent de l'analyse comme les moins bien couvertes par le réseau d'aires sous protection forte.
- À la différence des autres types d'habitats, l'ensemble des habitats littoraux sont insuffisamment couverts par les aires sous protection forte. La couverture de ces habitats est la plus lacunaire quel que soit le niveau d'aires protégées considéré.
- La représentativité du réseau d'aires protégées est variable selon les régions du fait de la répartition hétérogène, d'une part, du réseau d'aires protégées, et d'autre part, des différents milieux et des espèces et habitats qui leur sont associés. Le taux régional d'espèces suffisamment couvertes par le réseau d'aires sous protection forte varie de 2% à 23%, celui des habitats de 5% à 45%. Les résultats produits à l'échelle régionale permettent de préciser les lacunes du réseau spécifiques aux enjeux locaux.

Les régions de l'ouest présentent globalement un taux de couverture des enjeux par les aires sous protection forte plus faible, sauf pour les milieux aquatiques, humides et littoraux qui sont proportionnellement mieux couverts. Les espèces et les habitats associés aux milieux agropastoraux sont un peu mieux couverts dans la partie sud-est et les milieux forestiers dans la moitié est de la métropole

### Volet espèces



### Volet habitats



Cartographies régionales du pourcentage d'espèces et d'habitats suffisamment couverts par le réseau d'aires sous protection forte.

### Résultats étendus aux outils de protection contractuelle

Le réseau de sites Natura 2000 et les autres outils de protection contractuelle sont complémentaires aux protections fortes et contribuent à améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées

► Du fait de son étendue (13% de la métropole terrestre), le réseau Natura 2000 a un effet significatif sur la représentativité du réseau d'aires protégées. En complément du réseau sous protection forte, les sites Natura 2000 augmentent la part d'espèces et d'habitats

suffisamment couverts qui atteignent respectivement 20% et 37%. Ces chiffres s'élèvent jusqu'à 41% pour les espèces et 50% pour les habitats si on étend le réseau d'aires protégées aux autres outils de protection contractuelle.

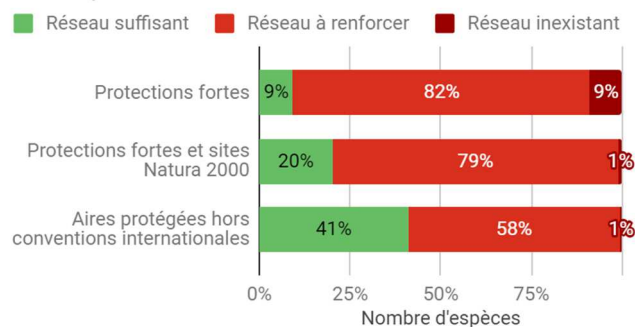
► L'apport du réseau Natura 2000 améliore de façon plus importante la couverture des espèces et des habitats associés aux milieux agropastoraux. Le réseau d'aires protégées étendu aux autres outils de protection contractuelle améliore plus spécifiquement la couverture des espèces agropastorales et des habitats forestiers. Malgré leurs grandes surfaces, ces aires protégées complémentaires au réseau sous protection forte améliorent cependant peu le nombre d'habitats littoraux suffisamment couverts.

► La prise en compte du réseau Natura 2000 renverse la répartition des taux de représentativité : Natura 2000 couvre de façon satisfaisante plus de 50% des espèces et habitats sur l'ensemble de la métropole à l'exception du quart sud-est, où le niveau d'enjeu est tel que l'ajout du réseau Natura 2000 ne suffit pas à les couvrir.

La comparaison des résultats de représentativité des différents réseaux doit intégrer les finalités et les niveaux de protection de chacun de ces réseaux. Par exemple, l'identification d'enjeux insuffisamment couverts par les aires sous protection forte mais couverts par des outils de protection contractuelle permet d'identifier les secteurs où ces outils peuvent au besoin être renforcés par des protections réglementaire ou de maîtrise foncière.

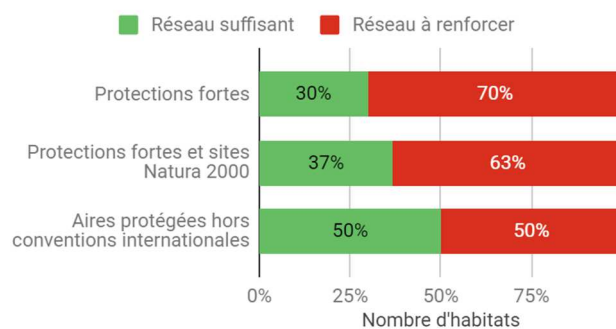
#### Volet espèces

1298 espèces évaluées



#### Volet habitats

114 habitats évalués



Niveaux de représentativité des espèces et des habitats évalués en fonction du niveau de couverture par les aires protégées.

# Comment identifier les secteurs à renforcer?

**Identifier les points chauds insuffisamment couverts pour renforcer et étendre le réseau d'aires protégées en métropole et contribuer à couvrir 10% du territoire national sous protection forte**

En métropole, les points chauds de biodiversité ont été cartographiés indépendamment pour les espèces et les habitats. Croisés avec les aires protégées, ces cartes permettent d'identifier les secteurs à enjeux insuffisamment couverts par le réseau actuel en considérant progressivement les différents outils de protection.

► L'effet du réseau d'aires sous protection forte, qui ne couvre que 1,8% de la métropole, est par conséquent limité mais reste visible pour les secteurs à plus forts enjeux. Des points chauds insuffisamment couverts pour les espèces et les habitats sont néanmoins identifiés sur l'ensemble du territoire avec une forte concentration dans le sud-est de la métropole, en Corse, ainsi que sur le littoral dans le cas des habitats. Les secteurs à plus forts enjeux (encadrés en noir) pour les espèces, se trouvent dans le sud des Alpes, l'arc du bassin méditerranéen, le littoral du Pays basque, les Pyrénées, la Brenne ou les secteurs de Fontainebleau et de la Bassée. Ceux pour les habitats se concentrent principalement sur le littoral atlantique et corse.

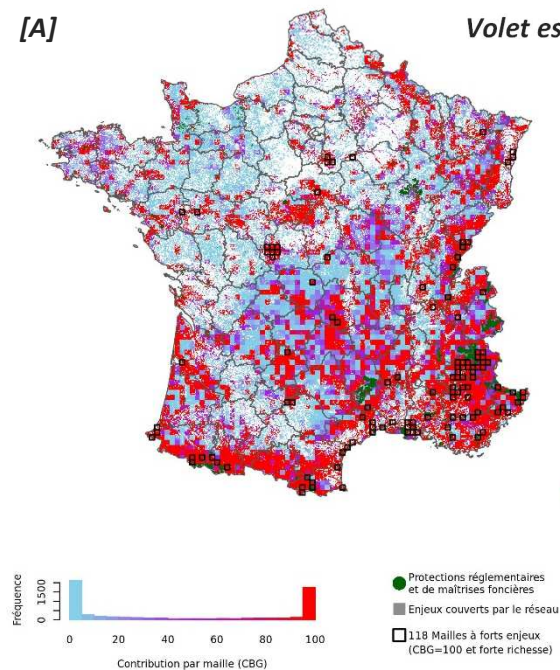
► La déclinaison des cartographies par grand milieu ou par région permet de dépasser la seule conclusion générale d'une concentration de points chauds sur la partie sud/sud-est de la métropole. Des secteurs à enjeux sont ainsi identifiés dans chacune des régions qui portent à leur échelle une responsabilité pour des espèces, ou des milieux spécifiques.

► Ces cartographies de points chauds par milieux ont été croisées pour identifier de façon plus complète les secteurs présentant des cumuls d'enjeux pour les espèces et les habitats. Une liste de 30 grands secteurs insuffisamment couverts par les aires sous protection forte a ainsi été dressée sur la base du découpage des sylvoécórégions.

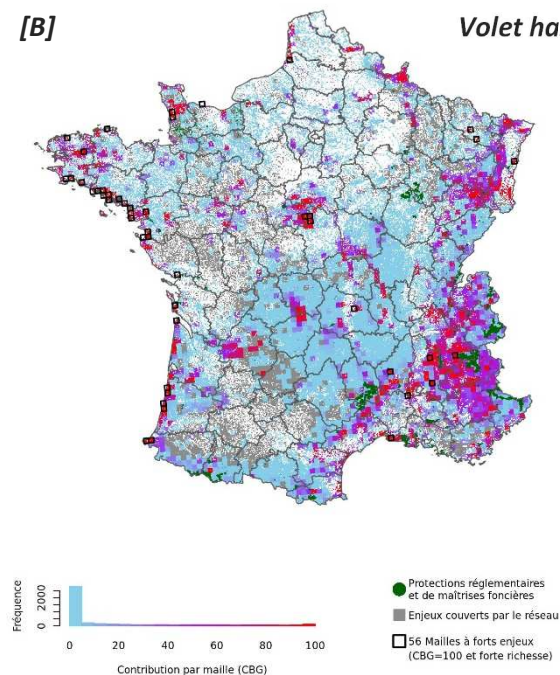
Ces cartographies ont vocation à servir d'outils d'aide à la décision pour alimenter les réflexions des territoires, en vue de la construction de diagnostics territoriaux préalables à l'extension ou au renforcement des réseaux d'aires protégées, dans le cadre de l'objectif des 10% du territoire national sous protection forte porté par la stratégie nationale pour les aires protégées 2030.

[A & B] Localisation des points chauds pour les espèces et les habitats insuffisamment couverts par le réseau d'aires sous protection forte. Les points-chauds présentant de surcroît les plus grands nombres d'espèces et d'habitats ont été identifiés par un cadre noir. [C] Localisation des 30 sylvoécórégions (IGN) à enjeux de conservation pour les espèces et les habitats insuffisamment couverts par le réseau d'aires sous protection forte.

[A] Volet espèces



[B] Volet habitats



[C]

